

mis en ligne le 22 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12975 DU 17 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Pose de bennes pour évacuation des
terres.

19 B Rue de Kercavès

A partir du mardi 23 Mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des
Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par AQUILUS Piscine-ZA de Pen Mané-
56520 GUIDEL.

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour
permettre la rotation de bennes pour évacuer les terres, il importe de
condamner une partie de l'espace vert au niveau de l'accès arrière du
19 B Rue Kercavès.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du mardi 23 mai 08h00 et pour une durée de 10 jours, une partie des
espaces vert sera condamné au niveau du 19 B rue Kercavès pour permettre la dépose de
bennes pour l'évacuation des terres.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent
jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la
Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

